



REGLEMENT DU TOURNOI INTERNE DU CERCLE D'ÉCHECS D'ÉVIAN. SAISON 2023 – 2024

Article 1 : GENERALITES

- Le Cercle d'Échecs d'Évian organise un Tournoi à la cadence de 1 heure + 30 secondes par coup du vendredi 13 octobre 2023 au vendredi 14 juin 2024
- Le tournoi homologué FIDE est ouvert à tous les membres du Cercle, ainsi qu'à des joueurs des clubs limitrophes, titulaires de la licence A de la Fédération Française des Échecs pour la saison en cours et dont le Elo n'excède pas 2400 Elo.
- L'inscription se fait par courriel ou de vive voix auprès de l'arbitre principal avant le vendredi 06 octobre 2023.
- La clôture des inscriptions et l'appariement de la ronde 1 seront effectifs le mercredi 11 octobre 2023 pour parer à d'éventuelle difficulté pour la ronde 1.
- Les nouveaux adhérents du Cercle peuvent commencer le tournoi à la ronde suivant le jour de leur prise de licence.

Article 2 : REGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

- Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE de Chennai (Inde). Ces règles du jeu sont en application depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Les appariements se font au système suisse intégral (Règles CO4) avec l'aide du logiciel « Papi 3.3.7 » (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement). Ils sont affichés sur le site du club à l'issue de chaque ronde.

Article 3 : DEROULEMENT DES RONDES

- Le tournoi se déroule en 9 rondes (sous réserve d'un effectif suffisant) à raison d'une ronde par mois selon le calendrier suivant : 2^{ème} vendredi du mois.

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	Ronde 8	Ronde 9
Vendredi 13/10/23	Vendredi 10/11/23	Vendredi 08/12/23	Vendredi 12/01/24	Vendredi 09/02/24	Vendredi 09/03/24	Vendredi 06/04/24	Vendredi 03/05/24	Vendredi 14/06/24

- Les dates de jeux peuvent être exceptionnellement modifiées. Une annonce serait alors faite par le ou les moyens jugés adéquats.
- Si un joueur ne peut pas jouer une partie à la date prévue, il doit organiser, avec l'accord de son adversaire désigné, le report de la partie sous peine de perdre la partie par forfait. Si aucun accord entre les 2 joueurs ne peut être trouvé, la partie sera également perdue par forfait.
- Si pour cause imprévisible, un joueur ne peut être présent le jour de la ronde, il doit impérativement informer son adversaire afin qu'il ne se déplace pas inutilement, sous peine de perte de la partie par forfait.
- Un report de partie ne peut être toléré qu'à titre exceptionnel.

Article 4 : HORAIRES

- Les jeux débutent à 20 h45.

Article 5 : CLASSEMENT

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les ex- aequo sont départagés au Buchholz tronqué, puis à la Performance suivi du Buchholz.

Article 6 : ARBITRE

- L'arbitre du tournoi est Jean-Luc LURVOIS – Arbitre fédéral Open 2

Article 7 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.